

DURÉE

20 jours (soit 160 heures) 8h / jour
(8h45-12h30/13h30-17h45)

PRIX

5 300 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion, toute personne de formation juridique ou non souhaitant réaliser ou suivre des expertises, gestionnaire de sinistres, agent d'assurances, candidat Expert d'assurances, responsable contentieux d'une entreprise de bâtiment, avocat non spécialisé, artisan et chef d'entreprise du bâtiment

PRÉREQUIS

- Connaissances techniques en bâtiment – Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités.
- Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés, de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

- QCM d'évaluation
- Questionnaire de satisfaction
- Evaluation sous forme de QCM

METHODE EXPERTALE

Méthode et pratique en expertise amiable, assurance et judiciaire

Formacodes : 22254 - 22206 - 22273 - 41006 - 42101 - 22237 - 22278

**OBJECTIFS**

- **Identifier** les différents modes d'expertise
- **Comprendre** l'objectif de la mission confiée
- **Concevoir** une méthode d'expertise appropriée en fonction des objectifs
- **Organiser** et conduire une réunion d'expertise
- **Rechercher** les origines des pathologies TCE récurrentes
- **Connaître** les ressources documentaires utiles aux investigations
- **Identifier** les acteurs concernés par l'expertise
- **Effectuer** un examen critique des données fournies et des actions menées
- **Formuler** un avis circonstancié sur la nature des pathologies et sur les responsabilités
- **Concevoir** le produit de l'expertise
- **Déterminer** les facteurs de risques de l'expertise et les conséquences pour l'expert

**PROGRAMME**

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1 jour
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1 jour
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert - 1 jour
- Réception de travaux - 1 jour
- Assurances en construction et habitat - 2 jours
- Pathologie de la construction - 5 jours
- Les expertises d'assurance en bâtiment - 1 jour
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment - 1 jour
- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure - 1 jour
- L'expertise de justice civile en bâtiment - 1 jour
- Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1 jour
- Réunion d'expertise - 1 jour
- Chiffrages en expertise - 1 jour
- Rédaction d'un rapport d'expertise - 1 jour
- Evaluation sous forme de QCM - 1 jour

**VALIDATION**

Sous réserve d'assiduité à la formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

- Une attestation de fin de formation

